
ADHÉSION 2017

Pour les personnes morales, le montant est fixé à 50 € pour l'année civile

Souhaite adhérer à l'association Archipop

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Souhaitez-vous un reçu : OUI

NON (rayez la mention inutile)

DON

Souhaite effectuer un don à l'association Archipop

Le travail de collecte, de numérisation et d'indexation représente un coût important dans notre projet. Si vous souhaitez soutenir les actions d'ARCHIPOP, il vous est possible de faire un don à l'association. Effectuer un don à un organisme ayant un caractère d'intérêt général peut vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pourrez ainsi obtenir une réduction d'impôt : 66% des sommes versées. Réduction maximale : 20 % du revenu imposable. Un reçu pour l'administration fiscale vous sera adressé.

Montant : 25 € 50 € 75 € 100 €

ou un autre montant:€



Signature :

Formulaire à renvoyer à Archipop, 8 rue du Musée, 60 000 Beauvais, avec le règlement par chèque à l'ordre de Archipop.